

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 10**

Engagement n° 10 :

Engagement d'identifier la baisse au niveau des coûts et de l'installation au niveau de l'échangeur à plaque qui a fait en sorte de justifier que le rabais passe de 1 500 \$ à 1 000 \$.

(Demandé par l'UPA.)

Réponse à l'engagement n° 10 :

La remise de 1 500 \$ par échangeur à plaques a été établie lors de l'introduction du programme en fonction des coûts estimés d'acquisition et d'installation de l'équipement, du pourcentage des coûts et des surcoûts admissibles, des économies prévues et de la période de retour sur investissement. L'analyse des indicateurs réels du programme *Produits agricoles efficaces* en octobre 2012 a démontré un coût moyen de la mesure inférieur de 20 % par rapport à celui attendu. En réponse à ce constat, et toujours en fonction des critères initiaux du programme, le montant de la remise a été révisé à 1 000 \$.